

Microsoft règle à l'amiable son litige avec Be Inc

L'éditeur Be Inc avait déposé en février 2002 une plainte pour pratiques anti-concurrentielles contre Microsoft. Selon le Wall Street Journal, Microsoft se serait entendu avec des fabricants de PC afin de boycotter le performant système d'exploitation créé par la firme de Jean-Louis Gassée (ex-dirigeant d'Apple Computer).

Dans un communiqué commun, les deux sociétés ont annoncé qu'elles soldaient le litige, Microsoft s'étant engagé à verser 23,25 millions de dollars à l'éditeur en liquidation. C'est la seconde plainte antitrust à laquelle Microsoft met fin à l'amiable, après AOL. Mais il lui reste aux Etats-Unis à régler 12 plaintes provenant de différents Etats contre sa position jugée monopolistique, ainsi que les plaintes de Sun et de Burst.com. Sans oublier la Commission de Bruxelles qui fait toujours planer la menace d'une amende chiffrée par les analystes à 500 millions d'euros.